



# RETOURS D'EXPÉRIENCE DES SEPT COLLECTIVITÉS PILOTES





Co-développé par Efficacity et le Cerema, le Label Ville Durable et Innovante (VDI) a vocation à accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la reconnaissance de leurs stratégies et feuilles de route de développement durable et innovant.

Le Label VDI est un label englobant, dont le référentiel vient compléter ceux des Labels Climat Air Energie (CAE) et Economie circulaire (ECI) du programme de l'ADEME « Territoire Engagé Transition Ecologique » (qui est la déclinaison française du label européen European Energy Award (EEA)), permettant ainsi de couvrir l'ensemble des thématiques du développement durable.

A vocation européenne, il pourra être à même de concurrencer à l'échelle internationale, les approches américaines (Leed for Cities & Communities) et japonaises (Casbee for Cities), qui se développent progressivement depuis 2015-2016.

Il a été élaboré en coordination avec les meilleures pratiques des référentiels internationaux existants : les 17 Objectifs du Développement Durable de l'ONU (ODD), les normes ISO sur la ville durable et le Référentiel européen pour la ville durable (RFSC).



Catalyseur de transitions et outil concret de valorisation de vos innovations, le label « Ville durable et innovante » est une opportunité pour toutes les collectivités. Le Cerema, en partenariat avec l'Institut Efficacity, a souhaité le promouvoir, afin de mettre en lumière l'incroyable dynamisme des villes en France, en Europe et à l'international. Ce label a été construit en synergie avec le programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME. Il s'appuie sur l'expérience du Cerema en matière de labellisation et normalisation : label Ecoquartier, Référentiel des villes et territoires durable – RFSC, ou encore la Norme ISO 37101 pour des stratégies territoriales durables et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

**PASCAL BERTEAUD**  
Directeur du Cerema



La raison d'être d'Efficacity est d'apporter aux acteurs de la ville de nouveaux outils d'aide à la décision pour accélérer leur transition vers une ville plus durable. Le label « Ville durable et innovante », développé depuis 2019 en partenariat avec le Cerema, s'inscrit pleinement dans cet objectif d'accélération de la transformation des territoires et permettra en outre de valoriser le concept de ville durable européenne au niveau international.

**MICHEL SALEM-SERMANET**  
Directeur d'Efficacity

# SOMMAIRE

LE LABEL VDI.....	5
PROCESSUS ET RÔLES.....	6
LA PHASE PILOTE ET LA NOTATION.....	7
COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE.....	8
LORIENT AGGLOMÉRATION.....	10
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST.....	12
RÉUNION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CANNES PAYS DE LÉRINS.....	14
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE.....	16
SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE.....	18
COMMUNE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE.....	20



**UN LABEL POUR PROMOUVOIR  
ET DÉVELOPPER LA VILLE  
DURABLE ET INNOVANTE»**

[WWW.LABEL-VDI.FR](http://WWW.LABEL-VDI.FR)

# LE LABEL VDI

## OBJECTIFS ET RÉFÉRENTIEL

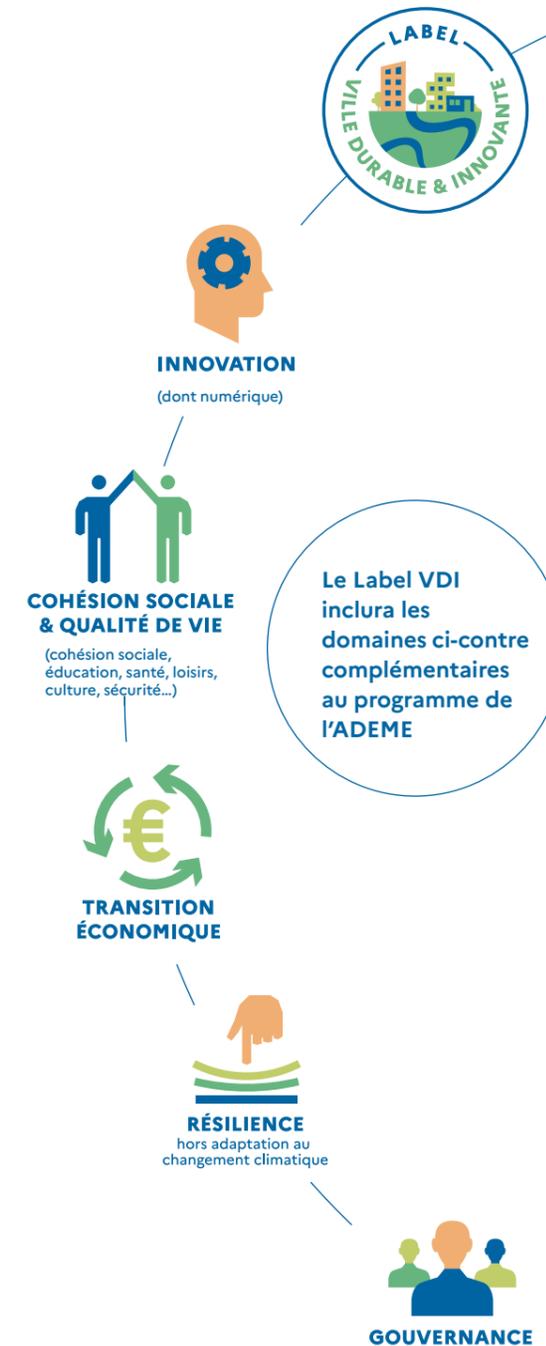
Le Label VDI s'adresse en priorité aux Établissements de coopération intercommunale (EPCI) et sera à terme également accessible aux communes.

Il propose aux collectivités une labellisation permettant de valoriser l'ensemble des dimensions de la ville durable puisque son référentiel vient compléter celui du Label Climat Air Énergie du programme Territoire Engagé Transition Ecologique porté par l'ADEME. Il complète également le référentiel du Label Économie Circulaire issu du même programme.

Le référentiel du Label VDI évalue une collectivité territoriale sur 3 grands axes thématiques, un axe transversal « innovation » et un axe complémentaire « gouvernance ». Ils sont résumés en 5 domaines de compétences :

- Innovation
- Cohésion sociale et qualité de vie
- Transition économique
- Résilience
- Gouvernance

Ces domaines sont eux-mêmes divisés en sous-domaines, comprenant des fiches objectif. Le Label VDI comporte au total 56 fiches objectif comprenant des critères d'évaluation.



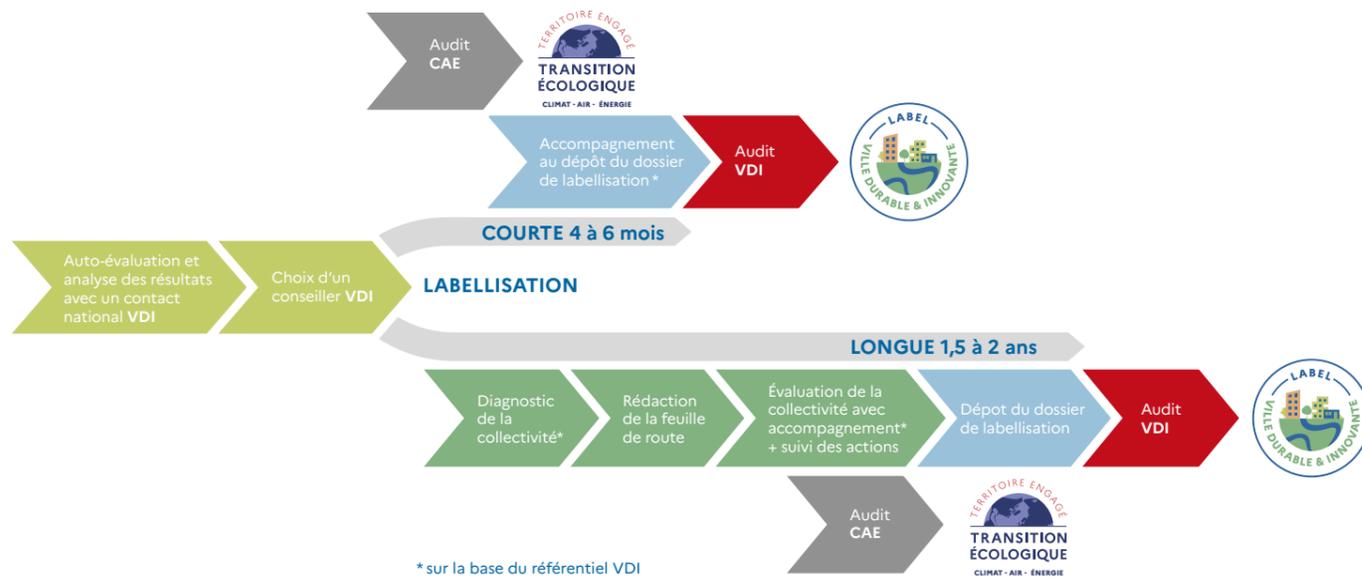
## 7 bonnes raisons de choisir le label VDI

- 1** POUR SON APPROCHE GLOBALE DE LA VILLE DURABLE.
- 2** POUR SON ANCRAGE À LA FOIS LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN. VDI EST LE PREMIER ET LE SEUL LABEL EUROPÉEN QUI VALORISE LES VILLES DURABLES ET INNOVANTES.
- 3** POUR SOUTENIR UNE APPROCHE TRANSVERSE DE VOS POLITIQUES PUBLIQUES.
- 4** POUR OPTIMISER VOTRE ORGANISATION INTERNE.
- 5** POUR LES RETOMBÉES EN TERMES D'IMAGE ET D'ATTRACTIVITÉ. LE LABEL VDI VOUS PERMET DE VOUS POSITIONNER PAR RAPPORT À D'AUTRES COLLECTIVITÉS, SUR L'ENSEMBLE DES SUJETS LIÉS À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES.
- 6** POUR LE RÉSEAU ET LES ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS LABELLISÉES.
- 7** POUR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE VOS ÉQUIPES.

# PROCESSUS ET RÔLES

**Prérequis :** Pour s'engager dans le processus de labellisation, la collectivité doit être un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle doit également s'engager dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME en ayant obtenu, au jour où elle soumet son dossier de labellisation à l'audit, au moins 1 étoile du label Climat Air Energie. Cette labellisation garantit l'engagement actif de la collectivité dans une politique de transition écologique durable et ambitieuse, brique indispensable dans une démarche de développement durable.

Il sera aussi demandé aux collectivités aspirantes au Label VDI de s'engager, par écrit, sur leur intention d'entrer dans le parcours de labellisation « Economie Circulaire » (ECi) du même programme de l'ADEME. Cette labellisation ne sera néanmoins pas un préalable à une première labellisation VDI. Les collectivités intéressées seront alors orientées vers les directions régionales de l'ADEME concernées.



- 1** La collectivité effectue l'auto-évaluation en ligne ;
- 2** Elle prévoit un rendez-vous avec un contact national VDI qui l'orientera vers un accompagnement court ou long, au regard notamment des résultats de son auto-évaluation ;
- 3** Un conseiller VDI est choisi pour accompagner la collectivité jusqu'à la transmission de son dossier de labellisation pour audit ;
- 4** Un auditeur VDI est désigné par Efficacy et le Cerema pour analyser les données fournies dans le dossier, qui transmet son audit à la Commission Nationale du Label VDI pour attribuer le niveau de labellisation ;
- 5** Efficacy et le Cerema remettent le Label à la collectivité, avec la note correspondante, lors d'un événement périodique.

# LA PHASE PILOTE ET LA NOTATION

## LES SEPT COLLECTIVITÉS SUIVANTES ONT PARTICIPÉ À LA PHASE PILOTE DU LABEL VDI QUI COMPORTAIT DEUX PHASES DE TRAVAIL :



Une première phase de janvier à avril 2021 avec la co-construction du référentiel technique à partir de la version 0 élaborée par Efficacy et le Cerema.

Cette première phase a permis d'améliorer le référentiel, grâce à la réalisation de nombreux entretiens avec des référents techniques identifiés au sein des services des collectivités, et de produire une version V1 qui intègre la plupart de ces retours et qui répond le mieux aux besoins des collectivités. La Communauté urbaine de Dunkerque, Lorient agglomération et la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest à la Réunion ont participé à cette première phase.

Une seconde phase de juin à décembre 2021 pour tester cette version V1 du référentiel technique.

Le but de cette phase était de faire tester de manière concrète et exhaustive la version V1 du référentiel technique. Après un travail d'auto-évaluation par les collectivités aidées par leurs accompagnateurs (Bureaux d'études d'Efficacy et Direction Territoriales du Cerema), les différents ateliers ou entretiens menés avec eux ont permis de cibler des difficultés dans la compréhension de certains critères ou le calcul de certains indicateurs. Quatre autres collectivités ont ainsi rejoint la démarche, Cannes Pays de Lérins, Paris Vallée de la Marne, Sète Agglopol, et la commune de Brétigny sur Orge, effectuant pour certaines les deux phases en une seule.

## SUITE À CETTE ÉVALUATION, CHAQUE COLLECTIVITÉ PILOTE A OBTENU UNE NOTE GLOBALE ALLANT DE 1 À 5 ÉTOILES VDI

★	> 20 % DES POINTS	Pour une labellisation 1 étoile : la collectivité doit obtenir un nombre de points effectifs supérieur à 20 % des points potentiels ;
★ ★	35-50 % DES POINTS	Pour une labellisation 2 étoiles : la collectivité doit obtenir un nombre de points effectifs supérieur à 35 % des points potentiels ;
★ ★ ★	50-65 % DES POINTS	Pour une labellisation 3 étoiles : la collectivité doit obtenir un nombre de points effectifs supérieur à 50 % des points potentiels ;
★ ★ ★ ★	65-75 % DES POINTS	Pour une labellisation 4 étoiles : la collectivité doit obtenir un nombre de points effectifs supérieur à 65 % des points potentiels ;
★ ★ ★ ★ ★	> 75 % DES POINTS	Pour une labellisation 5 étoiles (Gold) : la collectivité doit obtenir un nombre de points effectifs supérieur à 75 % des points potentiels.

# COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE



19 COMMUNES MEMBRES



196 000 NOMBRE D'HABITANTS

« De par sa complémentarité avec le programme Territoire Engagé Transition Ecologique, le label VDI permettra de disposer d'une vision globale des politiques de développement durable portées par notre collectivité, d'élaborer de façon transversale et systémique notre feuille de route DD conformément aux enjeux politiques repris dans le projet de territoire »

**SYLVIE DELATTE**,  
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DES PARTENARIATS

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ADEME :

La Communauté urbaine de Dunkerque a obtenu le Label Climat-Air-Energie Gold en 2021. L'EPCI n'est pas encore engagé dans le Label Economie Circulaire, le dossier est en cours d'élaboration.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

La Communauté urbaine de Dunkerque a participé à l'expérimentation de la phase pilote du Label VDI dès septembre 2020 pour coproduire la version V1 du référentiel. La phase d'évaluation de cette version a démarré en septembre 2021 et la collectivité a été accompagnée tout au long de la démarche par Suez Consulting et Efficacity.

Une cheffe de projet a été désignée au sein de la collectivité et plusieurs interlocuteurs ont également été identifiés comme référents sur les fiches objectifs composant le référentiel VDI. Suite à sa participation à la co-construction de ce référentiel technique du Label VDI, la Communauté l'a testé en interne avec ses référents lui permettant de lister et décrire l'ensemble de ses actions dans chacune des thématiques proposées. Les évaluations réalisées ont été vérifiées et parfois ajustées par Suez Consulting, afin d'obtenir la note finale.

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- Ayant déjà une pratique de la labellisation avec le Label Climat-Air-Energie de l'ADEME (anciennement Cit'Ergie), la complémentarité de ce dernier avec le Label VDI a permis à la CUD de s'évaluer sur l'ensemble des thématiques de la Ville durable.
- Les labellisations présentent également un intérêt en termes de reconnaissance et de valorisation de la collectivité, vis-à-vis du travail réalisé par ses services sur le territoire.
- Elles permettent également une certaine reconnaissance de l'intercommunalité par rapport aux éventuels partenaires afin de faciliter l'accès à de potentiels financements.

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- **L'optimisation du temps grâce à la désignation d'une personne ou d'une équipe dédiée pour animer la démarche VDI**, qui prépare et accompagne le travail des référents des services de la collectivité. En amont, cette dernière peut en effet s'approprier des objectifs du référentiel et déterminer une méthode de travail pour répondre aux différents indicateurs.
- **La motivation des équipes de l'intercommunalité est primordiale** afin de mieux les mobiliser, en leur démontrant notamment l'intérêt de la labellisation VDI en termes de valorisation des réalisations et des projets de celle-ci.

## LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte des compétences de la CUD (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), la base de notation sur laquelle a été évaluée la collectivité a été ramenée à 526,50 au lieu des 600.

La Communauté urbaine de Dunkerque a procédé à son auto-évaluation qui a par la suite été validée par Suez Consulting et Efficacity. La CUD a ainsi obtenu une note globale de 64% correspondant à un niveau de labellisation de 3 étoiles.



**TERRITOIRE ENGAGÉ**  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**CLIMAT - AIR - ÉNERGIE**  
★★★★★

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE**  
en cours de labellisation

**INNOVATION SOCIAL ÉCONOMIE**  
**RÉSILIENCE**  
**GOVERNANCE**  
★★★★☆

« Sur Dunkerque les enjeux de transition constituent le pilier de l'ensemble de nos politiques publiques. Innovation et expérimentation en sont le fil conducteur. Aussi il était tout naturel que la Communauté participe à la co-construction du label VDI. Notre labellisation vient conforter nos orientations, mais surtout nous amènera par l'échange de bonnes pratiques entre collectivités, à innover, améliorer nos pratiques de façon permanente pour un service public de qualité au plus près des attentes de nos citoyens. »

**PATRICE VERGRIETE**,  
PRÉSIDENT DE LA  
COMMUNAUTÉ URBAINE  
DE DUNKERQUE

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

Le Label VDI est une démarche interne à la collectivité qui permet de **redonner du sens à son action**, en analysant d'une part où elle se situe par rapport à d'autres territoires et en se fixant des objectifs de progrès pour viser une amélioration continue.

Par son approche transverse des politiques publiques, le Label VDI est aussi un **outil d'aide à la décision** pour les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire.

La démarche VDI permet également de **mettre en cohérence les différentes politiques publiques** sur les enjeux actuels tels que la transition écologique et énergétique, la démographie, etc., dans une optique d'innovation.

### LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

Dans le cadre du bilan de la phase pilote, une esquisse de feuille de route a été élaborée et mise en correspondance avec le projet communautaire 2015-2020 ; le projet communautaire pour la période suivante est en cours de préparation.

La CUD souhaite participer à des échanges avec les autres collectivités de la phase pilote afin de partager les bonnes pratiques et de déterminer comment les communes pourraient participer à la démarche.

**CONTACTS COLLECTIVITÉ :**  
**SYLVIE DELATTE**  
sylvie.delatte@tud.fr  
**STÉPHANE MULLIER**  
stephane.mullier@tud.fr

# LORIENT AGGLOMÉRATION

**LORIENT**  
AGGLOMÉRATION



**25**  
COMMUNES MEMBRES



**210 286**  
NOMBRE D'HABITANTS

« Le label Ville Durable & Innovante est un outil au service de la transversalité des politiques publiques. Il permet de mobiliser l'ensemble des services sur des objectifs communs et de donner plus de sens à l'action quotidienne. Les échanges inter-collectivités sont également très stimulants. »

**CATHERINE TOREL-BRETECHE**  
MISSION ENVIRONNEMENT  
ET SENSIBILISATION AU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME  
TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE DE L'ADEME

Lorient Agglomération a obtenu le Label Cit'ergie en 2015 (avec 58,5% des points) et renouvelé le Label Climat-Air-Energie en juin 2020, avec l'obtention d'un niveau de 4 étoiles (69,7% du potentiel).

L'EPCI n'est pas encore engagé dans le Label Economie Circulaire, mis en place en 2020 par l'ADEME.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

Lorient Agglomération est entrée dans la phase pilote du Label VDI à l'été 2020 et a été accompagné par la Direction territoriale Ouest du Cerema dans toutes les étapes de l'expérimentation. Un premier comité de pilotage a permis de désigner l' élu référent devant assurer le portage politique de la démarche (le VP en charge de la transition écologique), épaulé par quatre autres élus. Une équipe-projet de 3 personnes a été mise en place, ainsi que vingt-cinq référents, issus des différents services de l'agglomération ou de ses satellites (Mission locale et AudéLor notamment). L'équipe-projet a préparé l'évaluation des fiches objectifs du référentiel VDI, avant de les transmettre aux référents pour compléments. Plusieurs ateliers inter-services, avec les référents et l'équipe-projet ont permis de consolider cette auto-évaluation avant l'audit. Un dernier COPIL début 2022 a permis de présenter ces résultats et de discuter des enjeux pour la suite du processus.

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- Déjà labellisée dans le cadre du Label Climat-Air-Energie, Lorient Agglomération a mesuré l'intérêt de la démarche VDI venant le compléter et valoriser tout le champ de la ville durable au travers d'indicateurs la caractérisant et permettant de tendre vers des axes de progrès.

- La démarche permet également d'entrer dans un réseau d'échange d'expertise avec d'autres collectivités et aboutir à des retours d'expériences, des apports en termes de compétences, des comparaisons concernant l'organisation, des échanges techniques autour de projets, ...

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- Une **équipe-projet avec des compétences transversales**, qui anime et mobilise les différents services en interne et les principaux partenaires.
- Un **accompagnement par un organisme externe ayant un regard neutre et objectif** pour valider les points forts, les points faibles et détecter les sujets à améliorer.

## LES RÉSULTATS OBTENUS

Suite à l'auto-évaluation de Lorient Agglomération, la Dter Ouest du Cerema a réalisé un audit, dont les résultats ont été présentés aux élus référents, à l'équipe-projet et aux services impliqués lors de deux ateliers, réalisés en novembre 2021.

Le calcul du nombre de points sur lequel a été évaluée la collectivité tient compte de ses compétences (même partielles ou en termes de contributions), ramenant le maximum de points potentiels à 503 au lieu de 600 (du référentiel dans sa V1). Lorient Agglomération a ainsi obtenu une note globale de 55% correspondant à un niveau de labellisation de 3 étoiles.



« Les résultats obtenus par Lorient Agglomération sont très encourageants et confortent les performances de notre intercommunalité en matière de qualité de vie, de cohésion et d'innovation. Les axes de progrès sont bien identifiés et vont nous permettre d'améliorer notre stratégie de développement au service de la transition écologique du territoire. Le Label Ville Durable & Innovante vient renforcer la démarche d'évaluation et d'amélioration continue de notre action. »

**BRUNO PARIS,**  
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- Une **visibilité et une reconnaissance du territoire** sur les questions de développement durable.
- Une **amélioration continue**, avec un processus de labellisation étalé dans le temps, permettant à la collectivité de progresser dans les différents domaines du référentiel.
- Un Label VDI qui permet **d'optimiser l'organisation interne de la collectivité** en mobilisant les équipes et en favorisant leur cohésion, facteur clé de succès des actions menées.
- L'**opportunité d'échanger sur des problématiques communes** avec d'autres

collectivités, autour des retours d'expérience de chacun et de monter en compétence.

Par exemple, Lorient Agglomération et la Communauté urbaine de Dunkerque ont prévu des échanges et des ateliers sur les risques de submersion marine et sur d'autres problématiques communes.

### LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

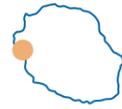
Lorient Agglomération s'étant engagée dans l'élaboration de son projet de territoire, a souhaité faire un rapprochement entre les deux démarches, sans élaborer une feuille route VDI spécifique,

préférant intégrer les enseignements dans la déclinaison opérationnelle de ce projet et les articuler avec la feuille de route déjà existante du Label Climat-Air-Energie (2020/2024).

### CONTACTS COLLECTIVITÉ :

**ANNE-MARIE FAVREAU,**  
Directrice Environnement  
Développement Durable,  
amfavreau@agglo-lorient.fr  
**CATHERINE TOREL-BRETECHE,**  
ctorel@agglo-lorient.fr

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST RÉUNION



**5**  
COMMUNES MEMBRES



**215 000**  
NOMBRE D'HABITANTS

« Le label VDI a permis de positionner la collectivité en matière d'exemplarité et de nourrir la feuille de route des services grâce aux exemples concrets du référentiel. Le TCO a identifié une cheffe de projet pour assurer la coordination des services et la mobilisation de référents thématiques. »

**CHRISTELLE HOARAU**  
CHARGÉE D'ÉTUDES PLANIFICATION  
ET STRATÉGIE TERRITORIALE

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ADEME :

Le Territoire de la Côte Ouest de la Réunion s'est engagé dans le Label Climat-Air-Energie et devra obtenir une étoile dans un délai d'un an pour conserver le label VDI atteint durant la phase pilote.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest de la Réunion a participé à la phase pilote dès juin 2020 pour coproduire la version V1 du référentiel. La phase d'évaluation de cette version a démarré en septembre 2021 et la collectivité a été accompagnée dans cette démarche par le bureau d'études SETEC et Efficacy.

Une cheffe de projet a été désignée pour porter et animer la démarche. Pour l'épauler dans cette démarche, elle a identifié une quinzaine de référents maîtrisant les thématiques du Label VDI dans les différents services de l'intercommunalité.

Pour tester le Label VDI, les différentes fiches objectifs du référentiel ont été transmises directement aux référents qui maîtrisent les thématiques concernées pour qu'ils en prennent connaissance. Ils ont ensuite procédé à une première évaluation de l'intercommunalité sur les différents critères proposés afin d'obtenir une notation par fiche. Un rendez-vous était ensuite organisé avec le bureau d'études SETEC pour valider ces notes.

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- L'accompagnement proposé durant la démarche VDI permet aux intercommunalités de faire un état des lieux, pour voir où elles en sont dans leurs stratégies de développement durable.
- Bénéficier d'un outil tel que le Label VDI, permet également aux collectivités d'avoir une base de réflexion pour définir la stratégie d'innovation de leur territoire.

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- Des **ressources humaines dédiées** au sein de la collectivité pour suivre la démarche VDI afin que celle-ci ne soit pas chronophage mais pour qu'elle soit au contraire une opportunité de stimuler les méthodes de travail.
- Une large communication sur le Label VDI au sein de l'intercommunalité avec notamment une sensibilisation des élus à cette démarche. L'enjeu est de **mobiliser et d'impliquer tous les acteurs de la collectivité pour avoir un portage politique fort qui s'implique et facilite le processus VDI.**

## LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte de ses compétences (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), le maximum de points potentiels a été ramené à 433 au lieu des 600 (du référentiel dans sa V1).

Suite à son auto-évaluation, validée par le bureau d'études SETEC, la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest de la Réunion a obtenu une note globale de 58%, équivalent à un niveau de label VDI de 3 étoiles.



« Les résultats démontrent bien que le TCO est engagé en matière de développement durable et d'innovation. Grâce aux différents projets stratégiques et aux équipes du TCO, nous avons réussi le pari d'une véritable transformation des politiques publiques et poursuivons nos efforts pour bâtir un territoire durable. Le label VDI est une reconnaissance de nos engagements. Il est également un vecteur d'attractivité pour notre territoire. »

**VANESSA MIRANVILLE,**  
VICE-PRÉSIDENTE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET INNOVATION DU TCO

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- Un outil d'aide au pilotage qui permet d'établir un diagnostic du territoire sur ses politiques de développement durable et de détailler de nouvelles actions.
- L'opportunité d'évaluer les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire et leurs impacts. Aucun outil ne permet à ce jour de procéder à une telle évaluation.
- Le Label VDI a également pour objet d'accompagner la définition de la stratégie d'innovation du territoire grâce à son approche transversale des compétences des intercommunalités.

### LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

Dans le cadre du bilan de la phase pilote, une esquisse de feuille de route a été élaborée et mise en correspondance avec le diagnostic du projet de territoire validé en conseil communautaire du 28 mars 2022. A très court terme, le TCO intégrera les propositions faites dans la stratégie du projet de territoire en cours d'élaboration, afin notamment de permettre la déclinaison des objectifs à atteindre. Pour les 3 prochaines années, le TCO se lancera donc le défi de mettre en œuvre la feuille de route en adéquation avec ses politiques publiques de développement durable. Cette démarche aura pour vocation d'atteindre davantage d'objectifs du référentiel afin

d'envisager l'obtention du niveau supérieur du label.

Par exemple, est-ce que la collectivité souhaite se lancer dans une nouvelle démarche de labellisation pour passer au niveau supérieur ?

Par ailleurs, une pondération « territoire tropical et insulaire » est en cours d'élaboration afin de décliner le label VDI pour des territoires comparables

### CONTACTS COLLECTIVITÉ :

**CHRISTELLE HOARAU**  
Christelle.Hoarau@tco.re  
**WLADIMIR BORIC**  
Wladimir.Boric@tco.re

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CANNES PAYS DE LÉRINS



**5** COMMUNES MEMBRES  
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer



**160 500** NOMBRE D'HABITANTS

« La démarche de création du Label Ville Durable et Innovante repose sur une volonté d'action pour l'environnement et une synergie entre le CEREMA, l'institut de recherche Efficacity, l'Université Gustave Eiffel et plusieurs collectivités territoriales engagées. C'est un modèle de fertilisation croisée auquel je crois par sa capacité à proposer des solutions à la fois pragmatiques et innovantes. Evaluer et accroître notre performance publique est une exigence de tous les instants. En ce sens, le Label Ville Durable et Innovante - qui recouvre l'ensemble des piliers du Développement durable - constitue un outil pertinent. »

**DAVID LISNARD**, PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION CANNES LÉRINS, MAIRE DE CANNES, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE.

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ADEME

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) s'est engagée dans le Label Climat-Air-Energie fin 2021 et est en cours de labellisation.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins est entrée dans la phase pilote du Label Ville Durable et Innovante (VDI) en juin 2021, et a été accompagnée par le bureau d'études Arcadis ESG.

La DGA Performance, intégrée à la Direction Générale des Services, a été choisie pour piloter ce label transversal.

Une première réunion de lancement a permis de présenter la démarche à l'ensemble des directions concernées et de décliner l'organisation retenue. Des référents maîtrisant les objectifs du référentiel VDI ont notamment été identifiés à cette occasion.

Plusieurs séances de travail (réunions et entretiens) thématiques ont alors été programmées avec les services communautaires pour, d'une part expérimenter le Label VDI en intégrant au maximum les retours terrain et, d'autre part, auto-évaluer l'intercommunalité sur chacune des fiches objectifs et obtenir ainsi une note globale. A l'issue de ce travail collectif, les évaluations ont été vérifiées par Arcadis ESG afin de valider une note finale.

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- S'engager dans la création d'un Label proche des réalités de terrain grâce à sa construction collaborative par les collectivités pilotes et d'autres acteurs. Il permet ainsi à l'intercommunalité de mieux visualiser les sujets concrets sur lesquels agir et s'améliorer ;

- S'inscrire dans une démarche de performance en évaluant les process mis en place, sur la base de référentiels reconnus ;

- Renforcer l'attractivité de la collectivité et attester de son engagement en matière de développement durable au travers de 2 labels complémentaires : VDI et Climat-Air-Energie (du programme Territoire Engagé Transition Ecologique porté par l'ADEME).

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- Une **personne référente, clairement identifiée et positionnée**, chargée du pilotage global et de l'animation de la démarche ;

- Une **bonne préparation de la démarche en amont par le référent**, en lien avec le bureau d'études et Efficacity pour identifier avec précision les personnes ressources, simplifier au maximum les process pour les agents concernés par ce travail souvent perçu comme complémentaire à leurs missions ;

- **Veiller à la régularité des réunions afin de garder une bonne dynamique de travail** et de maintenir une mobilisation continue des agents.

## LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte de ses compétences (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), la base de notation de la collectivité a été ramenée à 439 au lieu de 600. Suite à la réalisation de son auto-évaluation, validée par le bureau d'études Arcadis ESG, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a obtenu une note globale de 55%, équivalent à un niveau de labellisation VDI de 3 étoiles.



« Le Label Ville Durable et Innovante permet de disposer d'une vision transversale en matière de Développement durable et de dégager les process pour s'améliorer continuellement. Après un lancement transversal de la démarche en présence des directeurs concernés, nous avons organisé des groupes de travail thématiques avec l'ensemble des équipes pour expérimenter le label et procéder dans le même temps à notre évaluation. »

**SOPHIE JIMENEZ**, DGA PERFORMANCE

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- Disposer d'un outil de pilotage efficace, basé sur une évaluation transversale des politiques engagées en matière de Développement durable ;

- Bâtir un plan d'actions pragmatique pour s'améliorer ;

- Gagner en visibilité ;

- Maximiser les financements extérieurs.

### LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

Dans le cadre du bilan de la phase pilote, une première feuille de route a été élaborée.

Cannes Pays de Lérins souhaite participer à des échanges avec les autres collectivités de la phase pilote afin de partager les retours d'expérience, d'une part, et de favoriser la coopération avec les communes membres d'autre part.

**CONTACT COLLECTIVITÉ :**  
**SOPHIE JIMENEZ**  
sophie.jimenez@cannespaysdelerins.fr

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE



12 COMMUNES MEMBRES



228 000 NOMBRE D'HABITANTS

« Pour la CAPVM, le label VDI a été une opportunité pour analyser encore plus largement la place des différents piliers du développement durable et urbain dans son fonctionnement actuel. Les entretiens conduits avec plusieurs agents à partir du référentiel VDI, ont été l'occasion de sensibiliser sur une approche complète du développement durable, mais aussi d'échanger sur les évolutions possibles du label par rapport au partage de compétences territoriales. »

LUC LEHART, DGA EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CAPVM

## DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ADEME

La Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne (CAPVM) s'est engagée dans le Label Climat Air Énergie du programme Territoire Engagé Transition écologique de l'ADEME.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

Après des premiers contacts en 2019 sur la première version du label VDI, la CAPVM a rejoint la phase pilote de l'expérimentation du Label Ville Durable et Innovante en juillet 2021 lors de la phase 2.

Durant cette phase, la CAPVM a été accompagnée par Efficacy. Des échanges ont eu lieu avec plusieurs personnes au sein de l'agglomération, identifiées comme les référents des différentes thématiques composant le champ d'application du Label VDI, à savoir l'Innovation, la Cohésion sociale, la Transition économique, la Résilience et la Gouvernance.

La CAPVM a ainsi testé la version V1 du référentiel technique VDI en s'évaluant sur les différents critères. Des entretiens ont été programmés de juillet 2021 à mars 2022 afin de recueillir les commentaires et propositions de la collectivité sur la version V1 du référentiel technique VDI.

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- La collectivité accueille sur son territoire le Pôle d'Excellence Ville Durable de la Cité Descartes, il était donc important et intéressant pour elle de s'engager dans une telle démarche de labellisation Ville Durable et Innovante.
- S'engager dans ce label VDI a été l'opportunité pour la Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne de procéder à une analyse globale de l'intégration du développement durable dans ses différents domaines d'intervention et également dans le fonctionnement de la collectivité

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- Une **préparation de l'appropriation du référentiel VDI** par les différents référents grâce à des échanges en amont de l'évaluation de la collectivité.
- L'**accompagnement des référents à l'évaluation des fiches** et à la collecte des documents de preuves pour leur expliquer les modalités d'évaluations et d'attribution des points.

## LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte des compétences de la CAPVM (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), la base de notation sur laquelle a été évaluée la collectivité a été ramenée à 533,25 points au lieu des 600.

La Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne a procédé à son auto-évaluation qui a été par la suite validée par Efficacy. Elle a ainsi obtenu une note globale de 41%, correspondant à un niveau de labellisation de 2 étoiles.



**TERRITOIRE ENGAGÉ**  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE  
en cours de labellisation

**LABEL VILLE DURABLE & INNOVANTE**  
INNOVATION  
SOCIAL  
ÉCONOMIE  
RÉSILIENCE  
GOVERNANCE  
★ ★ ★ ★ ★

« Nous sommes fiers d'avoir obtenu le label européen VDI, label qui couvre tous les champs des politiques publiques de nos intercommunalités afin de garantir une transition équilibrée de nos territoires. Il a été co-construit avec les acteurs locaux pour être au plus près des réalités concrètes.

Paris-Vallée de la Marne, qui accueille le pôle d'excellence Descartes de la ville durable, est très satisfaite de compter parmi les collectivités pilotes du dispositif.

Les critères d'évaluation du label sont aussi une source d'inspiration pour l'amélioration de la conduite des projets de notre Agglomération. »

GÉRARD EUDE, 1<sup>ER</sup> CONSEILLER DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- Le label était une occasion pour identifier les thématiques qui ont fait l'objet, auparavant, d'une étude ou d'une réflexion préalable, mais **nécessitent toujours un fort engagement de la part de la collectivité pour la mise en place d'un plan d'action** (exemple sur l'inclusion numérique et l'atténuation de la dépendance économique du territoire)
- Par son **approche transversale des politiques publiques**, le Label VDI couvre l'ensemble des domaines de compétence des intercommunalités, leur permettant de réfléchir à une transition équilibrée du territoire
- Grâce à la co-construction du référentiel technique VDI par de multiples acteurs et des intercommunalités, il est **au plus près des réalités concrètes locales**, permettant aux territoires de mieux se l'approprier.

CONTACTS COLLECTIVITÉ :  
LUC LEHART  
l.lehart@agglo-pvm.fr

# SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE



14  
COMMUNES MEMBRES



126 000  
NOMBRE D'HABITANTS



« Sète agglomération méditerranée s'est engagée dans le programme national des Territoires engagés pour la Transition écologique en 2021 pour une durée de 4 ans.

Une démarche qui s'inscrit dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial et la conduite de la labellisation Climat Air-Energie et de la labellisation Economie Circulaire.

L'expérimentation d'un label « Ville Durable et Innovante » en complémentarité de toutes les démarches déjà engagées s'est imposée comme une évidence pour les services de la collectivité et a permis une large mobilisation sur les nombreuses fiches actions, en partenariat étroit avec le Cerema et Efficacity ».

**NICOLE HERISSON, SERVICE COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET EUROPE - LAURA JOURDAN, CHARGÉE DE MISSION TRANSVERSALE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ADEME

Sète agglomération méditerranée s'est engagée dans le programme national des Territoires engagés pour la Transition écologique en 2021 pour une durée de 4 ans. Ce programme, qui s'inscrit dans la continuité de son Plan Climat Air Energie Territorial, s'appuie sur la conduite de la labellisation Climat Air-Energie et de la labellisation Economie Circulaire.

Sète agglomération méditerranée devra obtenir une étoile dans un délai d'un an pour conserver le Label VDI atteint durant la phase pilote.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

Sète agglomération méditerranée s'est engagée dans l'élaboration du label « Ville Durable et Innovante » (VDI) dès décembre 2019 lorsque le territoire a été retenu. L'année 2020 n'a pas permis d'engager toutes les démarches pour différentes raisons. Toutefois, ce label s'inscrit en complémentarité d'une volonté forte pour la collectivité de s'engager dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME. Elle est donc entrée dans la phase pilote début 2022 et a été accompagnée par la Direction territoriale Méditerranée du Cerema et Ingérop. Une cheffe de projet, en coordination avec la responsable de la mission transversale Transition Ecologique, a animé la démarche avec l'aide de référents techniques identifiés au sein des services de l'intercommunalité. Cinq ateliers portant sur les domaines du référentiel VDI et un spécifique sur la thématique du cycle de l'eau ont été organisés. Les évaluations réalisées lors des ateliers ont été vérifiées et parfois ajustées par Ingérop et le Cerema afin d'obtenir une note finale.

### IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE :

- L'expérimentation s'est effectuée dans un délai particulièrement court (de janvier à mai 2022).
- L'expérimentation est la première confrontation de la collectivité au référentiel d'évaluation. Les propositions d'indicateurs de suivi sont donc découvertes dans ce cadre.
- La démarche ne vise pas à évaluer l'exécution des différentes compétences de la collectivité, mais la façon d'y intégrer une dimension d'innovation.

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- Le Label a vocation européenne, ce qui représente une opportunité à saisir pour les intercommunalités afin d'accéder à différents programmes et financements à cette échelle.
- La co-construction du référentiel VDI et son test par les collectivités pilotes sont une

démarche novatrice intéressante pour des intercommunalités à la recherche d'expérimentations en matière de ville durable comme Sète agglomération.

- Le label VDI couvre les thématiques non traitées dans les labels CAE et ECI pour une parfaite complémentarité

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- Il est primordial d'informer et d'échanger en interne sur la démarche VDI pour la mener à bien, en expliquant notamment comment les trois Labels (VDI, CAE et ECI) se complètent et se coordonnent.
- Un pilotage adapté pour répondre au référentiel VDI d'une part et à celui du Label Climat Air-Energie et du label Economie Circulaire d'autre part afin de les rendre complémentaires.

## LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte de ses compétences (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), la base de notation de la collectivité a été ramenée à 580 points

Suite à son auto-évaluation qui a été validée par la Direction territoriale du Cerema Méditerranée et Ingérop, Sète agglomération méditerranée a obtenu une note globale de 55,23 %, équivalent à un niveau de label VDI de 3 étoiles.

**TERRITOIRE ENGAGÉ  
TRANSITION ECOLOGIQUE**

**CLIMAT - AIR - ENERGIE**  
en cours de labellisation

**INNOVATION  
SOCIAL  
ECONOMIE  
RÉSILIENCE  
GOUVERNANCE**

★ ★ ★ ★ ★



« Cette labellisation avec sa méthodologie et son évaluation nous permet de nous situer dans notre ambition et vient compléter les autres démarches dans lesquelles nous sommes engagées. Avec ce label, nous couvrons l'ensemble de nos politiques publiques dans notre démarche de transition écologique, essentielle pour notre avenir. L'évaluation nous montre les améliorations à apporter, nous permet de fixer de nouveaux objectifs à atteindre. Notre changement de modèle économique, notre résilience par rapport à l'évolution du littoral, la qualité de vie, et l'association des habitants dans ces grands mouvements, caractérisent notre territoire. Face aux enjeux de l'évolution climatique, il faut amplifier nos démarches. »

**LOÏC LINARES, VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET À L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- Une vision globale des objectifs pour qualifier ce qu'est une ville durable grâce aux trois Labels qui se complètent, notamment en travaillant et en prenant en considération des critères importants tels que le bien-être, la santé humaine, la qualité de l'air, etc.
- La complémentarité entre les trois labels permet d'avoir une **vision d'ensemble du territoire**, offrant une belle opportunité de définir et qualifier ce qu'est une ville durable.

- C'est un outil d'aide à la décision grâce à l'évaluation de l'intercommunalité par rapport à de nombreux critères permettant de faire un état des lieux sur chaque domaine du Label VDI (Innovation, Cohésion sociale et qualité de vie, Transition économique, Résilience et Gouvernance) pour avoir une note globale et réfléchir à une stratégie d'amélioration des politiques de développement durable.

### LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

Dans le cadre du bilan de la phase pilote, une esquisse de feuille de route a été élaborée.

Sète agglomération méditerranée souhaite participer à des échanges avec les autres collectivités de la phase pilote afin de partager les bonnes pratiques et de déterminer comment les communes pourraient participer à la démarche.

**CONTACTS COLLECTIVITÉ :**  
NICOLE HÉRISON  
n.herisson@agglopolle.fr

# COMMUNE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE



PARTICULARITÉ : BRÉTIGNY-SUR-ORGE EST LA SEULE COMMUNE PILOTE DU LABEL VDI



27 412 NOMBRE D'HABITANTS

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ADEME

La collectivité n'est pas encore engagée dans une labellisation Climat-Air-Energie, mais devra obtenir 1 étoile dans un délai d'un an pour conserver le Label VDI atteint durant la phase pilote.

« Expérimenter le label a enrichi nos méthodes de travail. Les services ont apprécié de contribuer à la construction de la feuille de route lors d'un atelier collectif. Nous souhaitons désormais diffuser cette approche transversale à d'autres projets, comme la requalification de notre cœur de ville. »

CLÉA VAULOT  
CHARGÉE DE MISSION  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

Brétigny-sur-Orge est entrée dans la deuxième phase pilote du Label VDI en septembre 2021 et a été accompagnée dans cette expérimentation par Suez Consulting et Efficacy.

Suite à une réunion de lancement en janvier 2022, une coordinatrice de la démarche a été désignée au sein de la commune ainsi qu'une dizaine de référents maîtrisant les différents objectifs du Label VDI. Plusieurs entretiens ont été organisés dans le but d'évaluer chacun des critères du référentiel. Les référents des services ont complété les fiches qui leur étaient attribuées.

Un temps d'atelier inter-services a été organisé en février 2022 afin d'élaborer une esquisse de feuille de route sur la base des retours des référents

Les évaluations réalisées par la commune ont été vérifiées et parfois ajustées par Suez Consulting afin d'obtenir une note globale, finalisée en mai 2022.

Brétigny-sur-Orge est la seule commune à avoir participé à la phase pilote, ce qui a nécessité la mise en œuvre d'une démarche innovante basée sur des objectifs pouvant réellement être atteints par la collectivité (le référentiel s'adressant prioritairement aux EPCI).

### LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- La portée à 360° de la démarche », les différentes thématiques du Label VDI abordent la quasi-totalité des compétences d'une intercommunalité. Un travail sur la pondération des critères du label a permis d'ajuster aux compétences de la commune. La diversité des critères fait écho à l'engagement municipal et au travail transversal des équipes de Brétigny-sur-Orge. Il permet de valoriser les actions menées par la collectivité.
- Le contenu du label est axé sur des enjeux européens et français, il respecte donc les réalités locales pour mieux y répondre.

### DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- La **préparation et l'organisation de la démarche**, le plus en amont.
- Une **répartition claire du travail au sein de la collectivité dès le lancement de la démarche**, afin que chaque référent ait le temps de s'approprier les fiches-objectifs qui lui sont attribuées et de les compléter.
- L'**organisation d'un temps d'échanges entre tous les services** pour partager un état de l'avancement de la commune dans la mise en œuvre de sa politique de transition écologique. Ce temps a optimisé la mobilisation des agents de Brétigny-sur-Orge et a facilité le dialogue interservices. L'analyse collective des actions et des pratiques de chaque service permet d'identifier les axes de progrès de la commune et les sujets de travail transversaux.

## LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte de ses compétences (trois possibilités : « pleinement compétente », « partiellement compétente », « non compétente »), le maximum de points potentiels est ramené à 485,50 au lieu de 600 (du référentiel VDI dans sa V1).

Suite à son auto-évaluation accompagnée par Suez Consulting, Brétigny-sur-Orge a obtenu une note globale de 43%, équivalent à un niveau de label VDI de 2 étoiles



« Être la seule commune pilote du label VDI est une grande fierté. Les agents se sont fortement mobilisés à toutes les étapes de l'expérimentation, de l'état des lieux à la construction de la feuille de route, et je tiens à les en remercier. Les premiers résultats soulignent le chemin parcouru, avec de nombreuses actions déjà mises en place par la commune, témoignant ainsi de notre engagement résolu en matière de transition écologique et d'innovation. »

NICOLAS MÉARY,  
MAIRE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE ET VICE-PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA BIODIVERSITÉ

## LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- La labellisation VDI est une opportunité de **faire un état des pratiques de la collectivité** dans le cadre de la politique de transition écologique, grâce à des temps de réflexion dédiés. Cette prise de recul collective facilite l'engagement d'un travail de progression avec les agents.
- Au-delà de la démarche de labellisation, le référentiel VDI pourra être **un outil intéressant de suivi et de coordination des actions portées par la Ville**.
- L'engagement dans la démarche **enrichit la définition de « ville durable » des services et des élus**, en apportant des points de vue extérieurs (collectivités participantes, assistance à maîtrise d'ouvrage, accompagnement d'Efficacy...). Cette grille de lecture transver-

sale permet ainsi à la collectivité d'élargir le champ des projets portés par la commune

- La **visibilité apportée par le Label VDI** reflète l'engagement des élus et des services de Brétigny-sur-Orge et **renforce son image de ville innovante**, pionnière de la transition écologique. Cette notoriété pourra faciliter l'accès à d'éventuelles sources de financement.

### LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

Dans le cadre de la phase pilote, une esquisse de feuille de route a été élaborée par les services et le bureau d'études. Elle fera l'objet d'un approfondissement au cours du second semestre 2022.

A partir du second semestre 2022, Brétigny-sur-Orge servira de cas d'expérimentation pour une version "ville" du label VDI, initialement destiné aux EPCI.

Par ailleurs, la ville étudie la possibilité de se lancer dans une labellisation Climat Air Énergie à l'échelle ville.

Brétigny-sur-Orge souhaite continuer les échanges avec les autres collectivités de la phase pilote afin de partager les bonnes pratiques et de déterminer comment les communes peuvent participer à la démarche VDI.

CONTACTS COLLECTIVITÉ :  
CLÉA VAULOT  
c.vaulot@mairie-bretigny91.fr

Vous trouverez sur le site internet la liste des conseillers et des auditeurs VDI, la liste des membres du Comité Scientifique du Label VDI ainsi que la liste des contacts nationaux VDI.

## L'OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION

A la rentrée 2022, via le Site internet du Label VDI ([www.label-vdi.fr](http://www.label-vdi.fr)), un outil d'auto-évaluation en ligne sera accessible à toutes les collectivités intéressées par le Label Ville Durable et innovante (VDI).

### Créer un compte

Une collectivité pourra créer un compte, moyennant la fourniture de quelques informations de base (nom de la collectivité, nature juridique, coordonnées d'un contact principal...) avant d'avoir accès à l'ensemble des questions évaluatives, représentant des versions simplifiées des 56 fiches objectifs du référentiel VDI.

### Effectuer collégalement l'auto-évaluation

La collectivité pourra ensuite effectuer son auto-évaluation en ligne, en sélectionnant pour chaque question un ensemble de 3 réponses représentatives de sa situation ou des actions qu'elle a engagées. Il est recommandé d'effectuer cette auto-évaluation de manière collégiale, entre personnes (élus ou techniciens) ayant déjà une position transverse dans l'organigramme de la collectivité (chef de service Développement Durable, chargé de mission résilience, chef de projet innovation, etc.).

### Exporter ses résultats

Elle obtiendra au bout du processus, un résultat exportable sous forme graphique (radar ou diagramme), qui pourra servir de base à la discussion lors du rendez-vous ultérieur avec un contact national VDI. Cet apport sera en effet important, au-delà des questions d'organisation et de gouvernance même de la collectivité sur les thématiques VDI, pour mieux définir le type d'accompagnement (court ou long) nécessaire pour la collectivité.

## L'APPEL À CANDIDATURE

## Appel à candidatures Labellisation Ville Durable et Innovante (VDI)



### Un Label pour promouvoir et développer la ville durable et innovante

Vous êtes un EPCI désireux d'élaborer, de mettre en œuvre et de valoriser vos stratégies et feuilles de route en matière de développement durable, d'innovation et de résilience, le Label VDI vous accompagne dans votre démarche.

La labellisation VDI propose une vision à 360° des thématiques de la ville durable.

Son référentiel, composé de 5 Domaines (Innovation, Cohésion sociale et cadre de vie, Transition économique, Résilience et Gouvernance), vient en effet compléter les référentiels des Labels Climat Air Energie (CAE) et Economie circulaire (ECI) du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » de l'ADEME, afin de vous permettre d'évaluer et suivre vos politiques publiques de manière transversale.

*NB : Voir le Règlement du Label VDI sur le site <https://www.label-vdi.fr> concernant les obligations liées aux Label CAE et ECI du programme Territoire Engagé Transition Ecologique*

**Vous pouvez vous renseigner à partir du 7 juillet  
et postuler dès la rentrée 2022 !**

Contactez-nous dès aujourd'hui pour en savoir plus, et à partir de la rentrée, évaluez vos politiques et actions, via l'outil d'auto-évaluation disponible sur le site internet du Label VDI : <https://www.label-vdi.fr/>

En fonction de vos résultats, nos contacts nationaux VDI vous orienteront vers l'accompagnement le mieux adapté (entre 4 mois et 2 ans) et vous éclaireront sur les conditions de financement et de subvention de la labellisation. Vous bénéficierez par la suite de l'appui d'un conseiller VDI durant tout le processus, jusqu'au dépôt de votre dossier de labellisation en vue de l'audit.

## LES PORTEURS DU LABEL VDI



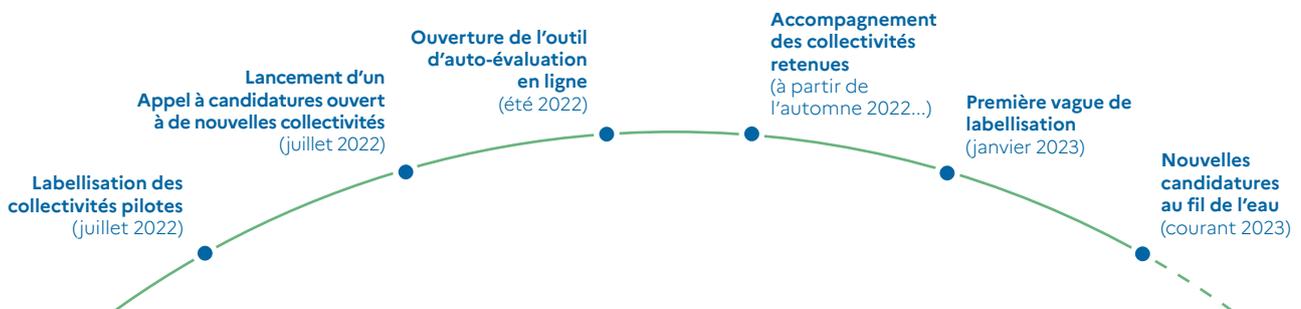
## LES PRINCIPAUX PARTENAIRES



## LES AUTRES PARTENAIRES



## ÉTAPES 2022-2023



### Pour plus de renseignements :

**Efficacity** : Philippe Maillard - p.maillard@efficacity.com

**Cerema** : Olivier Bachelard - olivier.bachelard@cerema.fr

**Contact projets internationaux**  
(Europe, Maroc, Tunisie, Inde) : Matthew Wendeln - m.wendeln@efficacity.com

